



" Un diagnostic mettant en avant les atouts et les faiblesses du territoire "

La population communale

Entre 1968 et 1999, la commune de La Falaise a connu **une importante croissance de sa population**.

Le taux de croissance annuel moyen sur cette période était supérieur à 1%.

Depuis 1999, la commune connaît **plutôt une stabilité démographique**.

Le taux de croissance annuel moyen est ainsi inférieur à -0,15% depuis 1999.

Evolution de la population de 1968 à 2012

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population	430	429	465	532	607	617	596
Taux de croissance		0%	8,4%	14,4%	14%	1,6%	-3,4%

La commune connaît ainsi **un vieillissement de sa population**.

En 1990, 45,8% de la population avait moins de 30 ans et 7,7% de la population avait plus de 60 ans. En 2012, 35,4% de la population a moins de 30 ans et 17,6% de la population a plus de 60 ans.

Le logement et les ménages

De 1968 à 2012, le parc communal s'est enrichi de **134 nouveaux logements**, soit une augmentation de 116%. Rappelons que, sur la même période, la population communale a peu évolué (+38%).

En 2012, **les résidences secondaires et les logements vacants** représentent respectivement 0% et 4,4% du parc de logements.

Un fort desserrement des ménages est constaté sur le territoire communal.

Un ménage est composé en moyenne de 2,5 personnes en 2012 contre 3,25 personnes en 1968.

Celui-ci résulte du phénomène de décohabitation lié en outre à l'évolution de la structure familiale et par l'importance des ménages d'une personne.

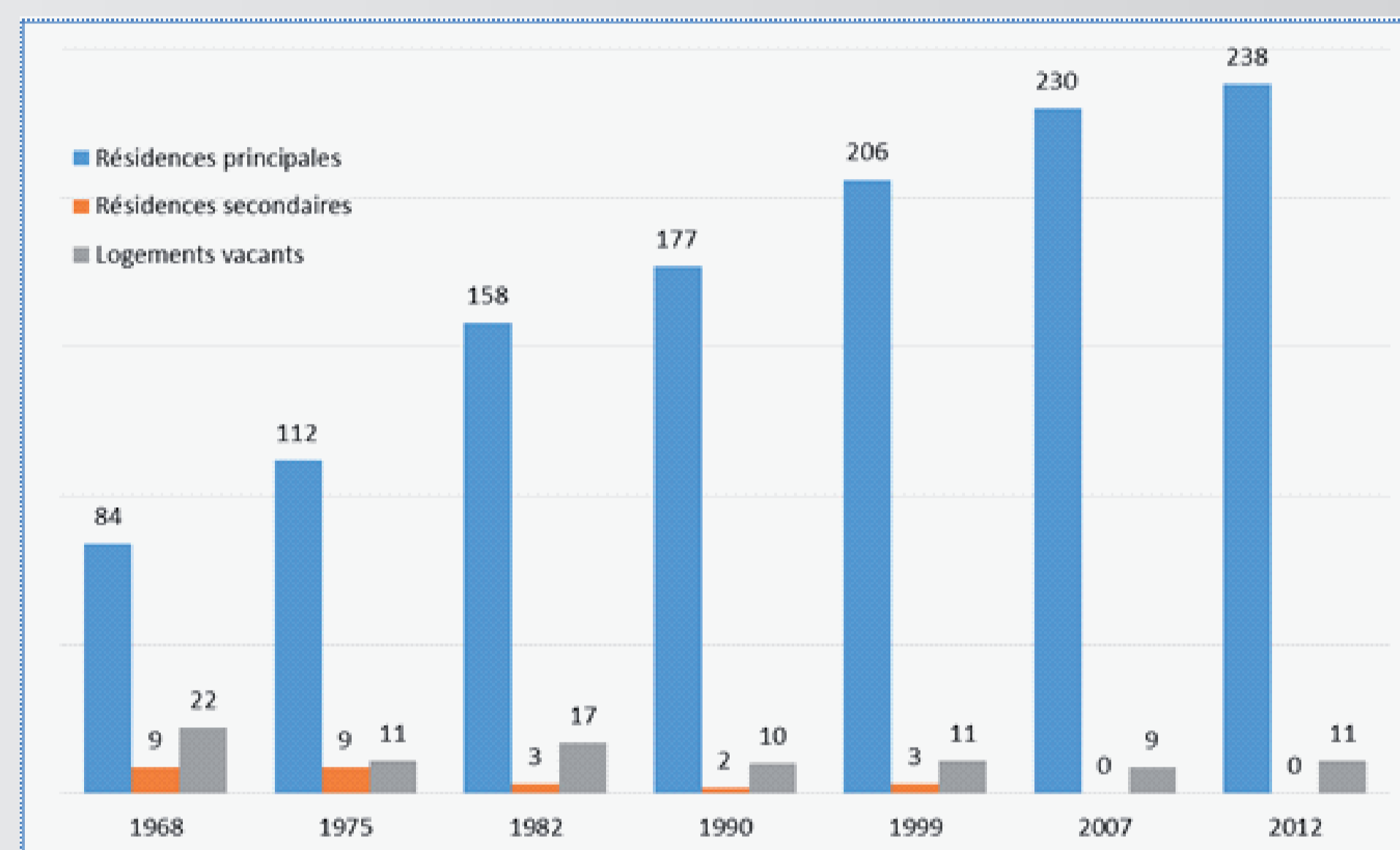
Le point mort démographique

Le calcul du point mort démographique permet de déterminer le nombre de logements à produire, pour maintenir une population constante.

La commune de La Falaise devait réaliser 34 logements supplémentaires de 1999 à 2012 afin de maintenir son niveau de population.

29 logements ont été réalisés sur cette période. Ceci a entraîné **une légère décroissance de population**.

Evolution des logements de 1968 à 2012



Principaux enjeux

En matière d'accueil et de maintien de la population et de maîtrise du développement urbain :

- Retrouver un dynamisme démographique par l'accueil de nouvelles populations.
- Adapter l'offre de logements aux besoins des habitants de la commune.
- Mettre sur le marché une offre suffisante eu égard à la demande en foncier constructible
- Mener une politique de renouvellement urbain permettant de limiter l'extension urbaine
- Lier croissance démographique et niveau d'équipement en assurant le développement des équipements existants

En matière de développement économique :

- Permettre le développement économique du territoire.
- Prendre en compte les différentes activités agricoles.

En matière de déplacements :

- Une pratique des modes doux à conforter par des cheminements lisibles et de qualité

En matière d'environnement et de patrimoine :

- Préserver la diversité des milieux naturels et semi-naturels en limitant la pression urbaine, en préservant les sites sensibles (Mauldre, Coteaux...)
- Valoriser et préserver ce patrimoine naturel exceptionnel en favorisant le maintien ou la restauration des continuités écologiques.
- Maintenir la diversité et les éléments du patrimoine bâti existant
- Prendre en compte les risques naturels, composer l'urbain avec le grand paysage.